

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 29 juin 2020* à 18 h 40 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-240

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

03. Office d'habitation de Pierreville – Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Nicolet, de l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Sainte-Monique, de l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Pierreville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Célestin et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zéphirin-de-Courval ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

04. Journal l'Annonceur – Autorisation de paiement de publicité pour la Fête nationale ;
05. Programme emploi-été Canada – Embauche d'employés saisonniers ;

-
06. Période de questions ;
 07. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 03. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Nicolet, de l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Sainte-Monique, de l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Pierreville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Célestin et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zéphirin-de-Courval**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Nicolet, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Sainte-Monique, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Pierreville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Célestin et l'Office municipal d'habitation de Saint-Zéphirin-de-Courval ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Nicolet, des Municipalités de Sainte-Monique, de Pierreville et de Saint-Célestin et de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval un projet d'entente de regroupement des cinq (5) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-

gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-241

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Nicolet, de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Sainte-Monique, de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Pierreville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Célestin et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zéphirin-de-Courval suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller Steeve Desmarais se retire de l'assemblée afin d'éviter les conflits d'intérêts

04. PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ CANADA – Embauche d'employés saisonniers

CONSIDÉRANT QUE le Canada a créé le programme Emplois d'été Canada, une composante de la Stratégie d'emploi et compétences jeunesse au titre de laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à obtenir un emploi ou des compétences liées à la carrière ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, la contribution approuvée par le Programme consiste à deux employés à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 8 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu sept candidatures pour les postes demandés ;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d'embauche ont eu lieu les 17 et 18 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la personne ayant effectué les entrevues a recommandé deux candidats ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-242

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les recommandations de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, et de procéder à l'embauche de messieurs Alexis Desmarais et Jason Edmon à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 13,50 \$;

QUE messieurs Desmarais et Edmon ont débuté leur travail en ce 29 juin 2020 ;

QUE les employés évolueront sous la supervision de la directrice générale, Madame Lyne Boisvert et de l'inspecteur municipal, Monsieur Sylvain Bardier.

Le conseiller Steeve Desmarais est de retour à son siège

05. JOURNAL L'ANNONCEUR – Autorisation de paiement de publicité pour la Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE pour les festivités de la Fête nationale, la Municipalité a publié, dans le journal L'Annonceur, une publicité offrant ses meilleurs souhaits à la population ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-243

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour la publicité dans le journal L'Annonceur au coût de ± 285 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-244

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 47.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière